

## AR Prefecture

083-218301216-20250423-2025\_04\_23\_01-DE  
Reçu le 24/04/2025



VILLE DE  
SALERNES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2025

Référence
2025-04-01

Objet de la délibération
Approbation du Compte Financier Unique – Commune : exercice 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	14	17

Date de la convocation
10/04/2025

Vote
A la majorité 14 Pour 2 contre (M OLIVIER, JP BIGARRET) 1 Abstention (D AGOSTA)

L'an 2025 et le 23 Avril à 18 heures 30 Minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

**Présents** : TORTOSA Marie-Laure (ne participe pas au vote), Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, RIVERON Robin.

**Absents ayant donné procuration** : DURDU Mélanie à AGOSTA Didier, PAGEAUD Mathieu à DANI Nicolas, SETTE François à ACHENZA Gérard, EMPHOUX Valérie à LIONS Marcel.

**Absents** : DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

**A été nommé secrétaire** : DANI Nicolas.

**Objet de la délibération** : Approbation du Compte Financier Unique – Commune : Exercice 2024

La présente délibération retire et remplace la délibération n°1 en date du 8/04/2025.

Vu le Guide du Compte Financier Unique établi par la Direction Générale des collectivités locales et la Direction des Finances Publiques,

La Commune de Salernes fait partie de l'expérimentation du CFU avec la nouvelle présentation des compte locaux.

Le Conseil Municipal va donc délibérer, pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Madame le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siège sous la Présidence de Monsieur BIGARRET,

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU,

Les comptes ci-dessous sont arrêtés comme suit :

**AR Prefecture**

083-218301216-20250423-2025\_04\_23\_01-DE  
Reçu le 24/04/2025

**SECTION FONCTIONNEMENT**

	Réalisé
Dépenses	6 112 320,66
Recettes	6 643 450,27
<b>Solde exercice</b>	<b>531 129,61</b>
Report n -1	1 204 347,15
<b>Excédent</b>	<b>1 735 476,76</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

	Réalisé
Dépenses	1 480 528,84
Recettes	1 519 664,13
<b>Solde exercice</b>	<b>39 135,29</b>
Report n -1	4 413 619,71
<b>Excédent</b>	<b>4 452 755,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE,**

Ouï l'exposé de Monsieur BIGARRET,

**DE CONSTATER** que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**D'ARRETER** le Compte Financier Unique 2024 selon les résultats arrêtés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/04/2025  
Le Maire,  
Marie Laure TORTOSA



Le Secrétaire de séance,  
Nicolas DANI

## AR Prefecture

083-218301216-20250423-2025\_04\_23\_02-DE  
Reçu le 24/04/2025



### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2025

L'an 2025 et le 23 Avril à 18 heures 30 Minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Référence
2025-04-02

Objet de la délibération
Budget Principal- exercice 2025 : Affectation des résultats

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	14	18

Date de la convocation
10/04/2025

Vote
A la Majorité 15 Pour 2 Contre (M OLIVIER, JP BIGARRET) 1 Abstention (D AGOSTA)

**Présents** : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, RIVERON Robin.

**Absents ayant donné procuration** : DURDU Mélanie à AGOSTA Didier, PAGEAUD Mathieu à DANI Nicolas, SETTE François à ACHENZA Gérard, EMPHOUX Valérie à LIONS Marcel.

**Absents** : DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

**A été nommé secrétaire** : DANI Nicolas.

**Objet de la délibération** : Budget Principal – Exercice 2025 : Affectation des résultats

La présente délibération retire et remplace la délibération n°2 en date du 8/04/2025.

Madame le Maire expose à l'assemblée,

Vu le résultat d'exécution du Budget Principal de fonctionnement de l'exercice 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE,**

**D'AFFECTER le résultat de Fonctionnement pour 1 048 535,61 € au compte R002 et pour 686 941,15. € au compte R1068 de la section Investissement du BP 2025 de la Commune.**

**D'AFFECTER le résultat d'Investissement pour 4 452 755,00. € au compte R001 du BP 2025 de la Commune.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/04/2025  
Le Maire,  
Marie Laure TORTOSA



Le Secrétaire de séance,  
Nicolas DANI



AR Prefecture

083-218301216-20250423-2025\_04\_23\_03-DE  
Reçu le 24/04/2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2025

L'an 2025 et le 23 Avril à 18 heures 30 Minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Référence
2025-04-03

Objet de la délibération
Budget Primitif Principal : Exercice 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote.
27	14	18

Date de la convocation
10/04/2025

Vote
A la Majorité 15 Pour 2 Contre (M OLIVIER, M OLIVIER) 1 Abstention (D AGOSTA)

**Présents** : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, RIVERON Robin.

**Absents ayant donné procuration** : DURDU Mélanie à AGOSTA Didier, PAGEAUD Mathieu à DANI Nicolas, SETTE François à ACHENZA Gérard, EMPHOUX Valérie à LIONS Marcel.

**Absents** : DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

**A été nommé secrétaire** : DANI Nicolas.

**Objet de la délibération** : Budget Primitif Principal : Exercice 2025

Madame le Maire expose à l'assemblée ;

La présente délibération retire et remplace la délibération n°5 en date du 8/04/2025.

Après l'adoption de la reprise des résultats de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal de la Commune, établi selon l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'établissement de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 mars dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif transmis aux membres du Conseil Municipal dans les délais requis,

Le projet de budget primitif, s'équilibre comme suit :

## AR Prefecture

083 210301216 20250423 2025 04 23 03-DE	
Recu le 24/04/2025	
<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>9 608 821,24 €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 909,69 €
20 - Immobilisations incorporelles	-
21 - Immobilisations corporelles	-
23 - Immobilisations en cours	8 595 495,16 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 475,24 €
Reste à réaliser	686 941,15 €
<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>9 608 821,24 €</b>
13 - Subvention d'investissement	2 468 200,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 082 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	686 941,15 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	-
024 - Produits de cessions	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	918 925,09 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 452 755,00 €
<b>INVESTISSEMENT - TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 608 821,24 €</b>
<b>INVESTISSEMENT - TOTAL RECETTES</b>	<b>9 608 821,24 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>6 906 243,85 €</b>
011 - Charges à caractère général	1 686 952,16 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 250 200,00 €
014 - Atténuations de produits	113 689,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	755 175,55 €
66 - Charges financières	80 308,05 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00 €
022 - Dépenses Imprévues ( fonctionnement )	-
023 - Virement à la section d'investissement	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	918 925,09 €
<b>BUDGET 2019</b>	
<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>6 906 243,85 €</b>
013 - Atténuations de charges	25 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	280 180,00 €
73 - Impôts et taxes	1 115 585,00 €
731 - Fiscalité locale	3 751 468,00 €
74 - Dotations et participations	585 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	155 000,00 €
76 - Produits financiers	-
77 - Produits exceptionnels	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 475,24 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 048 535,61 €
<b>FONCTIONNEMENT - TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 906 243,85 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - TOTAL RECETTES</b>	<b>6 906 243,85 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE,

D'ADOPTER le Budget Primitif principal de l'exercice 2025, selon le tableau ci-dessus et le document ci-annexé présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/04/2025  
Le Maire,  
Marie Laure TORTOSA

Le Secrétaire de séance,  
Nicolas DANI



AR Prefecture

083-218301216-20250423-2025\_04\_23\_04-DE  
Reçu le 24/04/2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2025

L'an 2025 et le 23 Avril à 18 heures 30 Minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Référence
2025-04-04

Objet de la délibération
Approbation du Compte Financier Unique – Terra Rossa : exercice 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	14	17

Date de la convocation
10/04/2025

Vote
<b>A la Majorité</b> 14 Pour 2 Contre (M OLIVIER, JP BIGARRET) 1 Abstention (D AGOSTA)

**Présents :** TORTOSA Marie-Laure, Maire (ne participe pas au vote), DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, RIVERON Robin.

**Absents ayant donné procuration :** DURDU Mélanie à AGOSTA Didier, PAGEAUD Mathieu à DANI Nicolas, SETTE François à ACHENZA Gérard, EMPHOUX Valérie à LIONS Marcel.

**Absents :** DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

**A été nommé secrétaire :** DANI Nicolas.

**Objet de la délibération :** Approbation du Compte Financier Unique – Terra Rossa : Exercice 2024

La présente délibération retire et remplace la délibération n°6 en date du 08/04/2025.

Vu le Guide du Compte Financier Unique établi par la Direction Générale des collectivités locales et la Direction des Finances Publiques,

La Commune de Salernes fait partie de l'expérimentation du CFU avec la nouvelle présentation des compte locaux.

Le Conseil Municipal va donc délibérer, pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Madame le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siège sous la Présidence de Jean-Pierre BIGARRET,

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU,

**AR Prefecture**

083-218301216-20250423-2025\_04\_23\_04-DE  
Reçu le 24/04/2025

Les comptes ci-dessous sont arrêtés comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

	Réalisé
Dépenses	227 435,43
Recettes	253 451,86
Solde exercice	<b>26 016,43</b>
Report n -1	39 979,13
Excédent	<b>65 995,56</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE,**

Où l'exposé de Monsieur BIGARRET,

**DE CONSTATER** que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeurs entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**D'ARRETER** le Compte Financier Unique 2024 pour terra Rossa selon les résultats arrêtés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/04/2025  
Le Maire,  
Marie Laure TOFFI



Le Secrétaire de séance,  
Nicolas DANI

## AR Prefecture

083-218301216-20250423-2025\_04\_23\_05-DE  
Reçu le 24/04/2025



VILLE DE  
SALERNES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2025

Référence
2025-04-05

Objet de la délibération
Budget Primitif de la Régie de la Maison de la Céramique Architecturale « Terra Rossa » : Exercice 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	14	18

Date de la convocation
10/04/2025

Vote
<b>A la Majorité</b> 15 Pour 2 Contre (M OLIVIER, JP BIGARRET) 1 Abstention (D AGOSTA)

L'an 2025 et le 23 Avril à 18 heures 30 Minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

**Présents** : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, RIVERON Robin.

**Absents ayant donné procuration** : DURDU Mélanie à AGOSTA Didier, PAGEAUD Mathieu à DANI Nicolas, SETTE François à ACHENZA Gérard, EMPHOUX Valérie à LIONS Marcel.

**Absents** : DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

**A été nommé secrétaire** : DANI Nicolas.

**Objet de la délibération** : Budget Primitif de la Régie de la Maison de la Céramique Architecturale « Terra Rossa » : Exercice 2025

Madame le Maire expose à l'assemblée,

La présente délibération retire et remplace la délibération n°7 en date du 08/04/2025.

Après l'adoption de la reprise des résultats de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Régie de la Maison de la Céramique Architecturale « Terra Rossa », établi selon l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme pour le Budget Primitif Principal, l'établissement de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 mars dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif de la Régie Terra Rossa transmis aux membres du Conseil Municipal dans les délais requis,

Le projet de budget primitif, s'équilibre comme suit :

**AR Prefecture**

083-218301216 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES	315 995,56 €
Recu le 24/04/2025	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>177 050,00 €</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>138 885,56 €</b>
<b>014 - Atténuations de produits</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>60,00 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	
<b>68 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>	
<b>022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>315 995,56 €</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	
<b>731 - Fiscalité locale</b>	
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>230 000,00 €</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>65 995,56 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - TOTAL DEPENSES</b>	<b>315 995,56 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - TOTAL RECETTES</b>	<b>315 995,56 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE,**

**D'ADOPTER** le Budget Primitif de la Régie de la Maison Architecturale « Terra Rossa » pour l'exercice 2025, selon le tableau ci-dessus et le document ci-annexé présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/04/2025  
Le Maire,  
Marie Laure TORTOSA

Le Secrétaire de séance,  
Nicolas DANI

